

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**25 SEPTEMBRE 2014**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport d'activité 2013  
SIA**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 septembre 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 septembre 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur LAZARD\*, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur LAZARD quitte la salle à 21h40 (présent pour le dossier 14 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 G 01, 14 G 02, 14 G 03, 14 G 04a, 14 G 04b, 14 G 04c et 14 G 05)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PRIOUX à Monsieur PIVERT  
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame MACE

**N° DE DOSSIER** : 14 G 20

**OBJET** : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 S.I.A.

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, le rapport pour 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.) dont la Ville est membre fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

### **DÉLIBÉRATION**

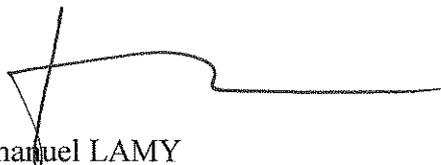
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT  
de la Région  
de Saint-Germain-en-Laye  
(SIARSGL)**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2013**

# SOMMAIRE

1. Carte d'identité.....	4
1.1. Territoire.....	4
1.2. Compétence.....	5
1.3. Historique.....	5
1.4. Patrimoine.....	6
1.5. Elus.....	6
2. Les Moyens du Syndicat.....	6
2.1. Organigramme.....	6
2.2. Aides extérieures.....	7
3. Activités et résultats 2013.....	8
3.1. Activité administrative.....	8
3.2. Indicateurs techniques.....	9
A. Nombre d'abonnés.....	9
B. Volume d'eau annuel.....	9
C. Volumes déversés au milieu naturel.....	10
3.3. Indicateurs financiers.....	11
A. Compte Administratif.....	11
B. Evolution du financement du Syndicat.....	13
C. Evolution de la rémunération du Fermier.....	13
D. Dette.....	14
4. Faits marquants 2013.....	15
4.1. La vie propre du Syndicat.....	15
A. Suivi du contrat de délégation de service public.....	15
B. Renouvellement de la certification du réseau du SIA ISO 14001 en management environnemental.....	16
4.2. Points d'avancement des travaux d'investissement.....	17
A. Programme Contrat Eau 2009-2011.....	17
B. Aménagement de l'exutoire de la buse ARMCO.....	18
C. Programme de travaux 2013.....	20
D. Subventions.....	20
E. Conséquences financières.....	21
4.3. Le sinistre du DO Prairies et la problématique de l'étude de temps de pluie.....	21

A. Sinistre chantier déversoir d'orage des Prairies.....	21
A. Etude de temps de pluie .....	22
5. Objectifs 2014 .....	24
5.1. Opérations d'amélioration du réseau syndical.....	24

## 1. Carte d'identité

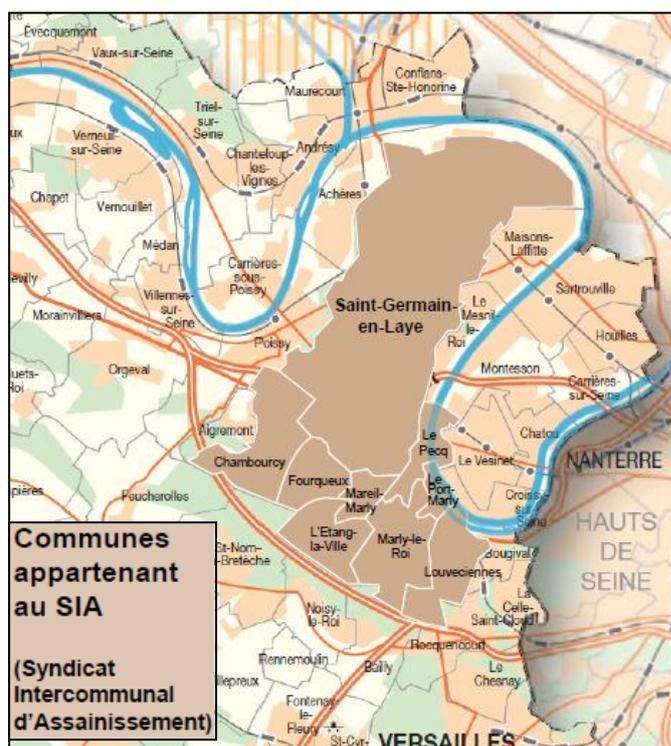
### 1.1. Territoire

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire :

- l'Etang-la-Ville,
- Fourqueux,
- Mareil-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Port-Marly,
- Saint-Germain-en-Laye,

et 3 partiellement :

- Chambourcy (versant sud),
- Louveciennes (le Bas Prunay)
- Le Pecq (rive gauche).



Le SIA dessert 12 163 abonnés au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1 % par rapport à l'année 2012 (- 123 abonnés actifs).

La diminution du nombre d'abonnés, malgré une hausse de la population, correspond à une actualisation de la base de données du gestionnaire eau potable.

## 1.2. Compétence

Selon les statuts adoptés par Délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2007 et approuvés par Arrêté Préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal est chargé du transport des eaux usées et pluviales, collectées par ses communes membres, soit sous forme séparative, soit sous forme unitaire, jusqu'au poste Rive Gauche où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du S.I.A.B.S.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement peut exceptionnellement collecter directement ces effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Le Syndicat a donc compétence pour traiter :

- ✓ de l'ensemble des collecteurs et galeries figurant à son patrimoine,
- ✓ des ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable etc...

Le Syndicat est chargé :

- de l'entretien général de son réseau et de ses équipements
- de tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc...
- de toutes études nécessaires à l'accomplissement de ces missions,
- de tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc...) et notamment la gestion des rus.

## 1.3. Historique

A l'origine, le Syndicat était créé pour :

- construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- construire un collecteur eaux usées du Golf du Pecq au Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- entretenir et exploiter ce réseau,

Depuis, à ces objectifs d'origine, sont venus se rajouter de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont ceux des rus canalisés : ru de Buzot, ru de Marly et ru de l'Étang-la-Ville ainsi que leurs installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre 2007.

Cette modification avait pour objectif de remettre à jour l'objet du Syndicat, son organisation, et de définir la répartition de la charge des investissements. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

## 1.4. Patrimoine

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier :

- 15 289 ml en unitaire
- 12 764 ml en eaux usées, (dont 361 ml de canalisation de refoulement)
- 11 177 ml en eaux pluviales dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly

**soit un total de 39 230 mètres linéaires.**

NB : Les mises à jour réalisées suite aux différentes opérations d'exploitation en 2013 ont conduit à une augmentation globale de l'inventaire de 4 mètres.

Le réseau est composé également de :

- 10 chambres à sable,
- 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- 1 vanne de délestage, Le Pecq,
- 9 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau,
- 2 pluviomètres.

## 1.5. Elus

Le Comité du SIARSGL est composé de 18 membres titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires, soit 18.

☞ voir en annexe 1 la liste des membres du Comité

Le bureau syndical est constitué du Président, de 2 vice-présidents, d'un secrétaire et de 2 assesseurs.

☞ voir en annexe 2 la liste des membres du bureau

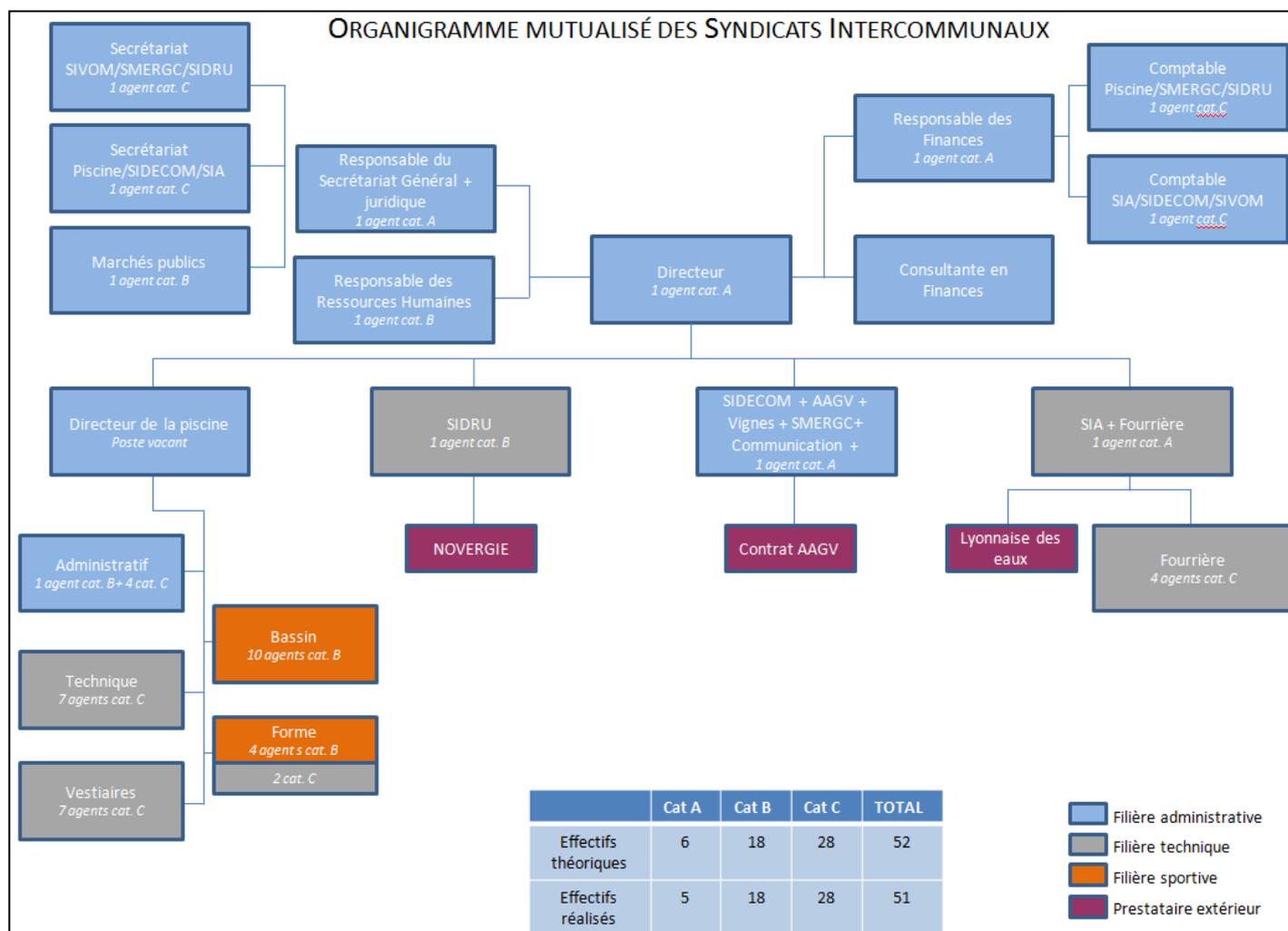
## 2. Les Moyens du Syndicat

### 2.1. Organigramme

Le SIA fait partie du service des syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce service regroupe 6 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun dans le cadre d'une mutualisation des coûts.

L'organigramme du service se présente comme suit :



Pour l'année 2013, les charges de personnel du SIA ont été de : 92 105,89 € :

- 46 927,55 € pour l'ingénieur en 2013 ;
- 72 893,67 € pour la quote-part du service des Syndicats.

Cela représente en équivalent temps plein travaillant pour le SIA :

Catégorie A : 1,56

Catégorie B : 0,25

Catégorie C : 0,56

## 2.2. Aides extérieures

Le contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.), par affermage, a été signé avec la Lyonnaise des Eaux, agence du Pecq, le 14 mars 2010 pour une durée de 8 ans. Dans ce cadre, la société assure l'entretien et la maintenance du réseau d'assainissement et des installations annexes.

☞ voir en annexe 3, la synthèse du rapport annuel du délégataire 2013.

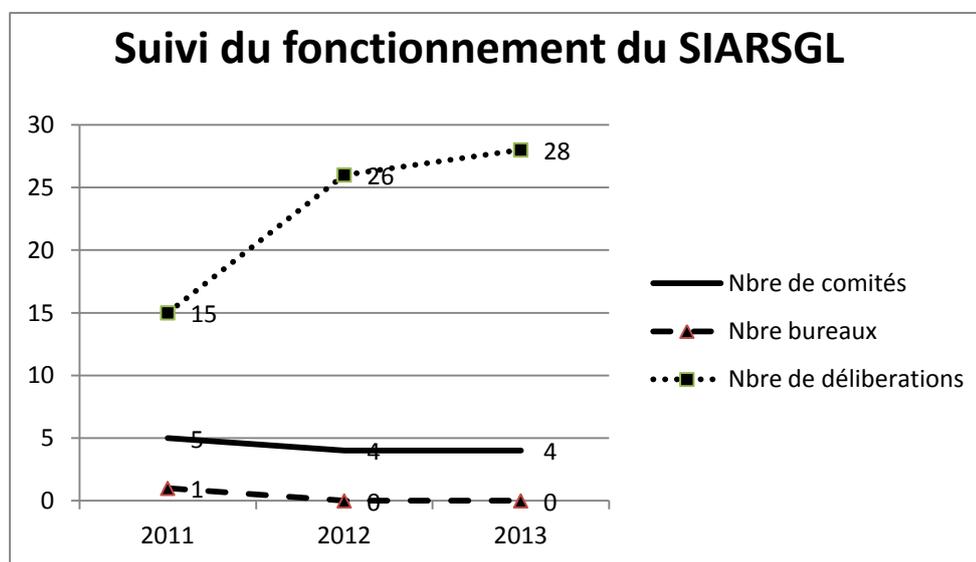
### 3. Activités et résultats 2013

#### 3.1. Activité administrative

Le nombre moyen des Comités par an est de quatre. En 2013, le Comité du Syndicat s'est réuni quatre fois.

Le SIA a organisé un Bureau en 2011 pour la validation du programme d'investissement et de l'emprunt correspondant. En 2013, le Bureau ne s'est pas réuni.

Le détail des actes du Syndicat est listé dans le tableau ci-dessous.



*Tableau du nombre total des actes du SIA*

	2011	2012	2013
<b>Dossiers présentés au Comité</b>	25	26	<b>23</b>
<b>dont délibérations</b>	15	26	<b>28</b>
<b>Arrêtés</b>	0	4	<b>2</b>
<b>Décisions</b>	2	10	<b>10</b>
<b>Courriers entrants</b>	546	587	<b>384</b>
<b>Courriers sortants</b>	139	236	<b>109</b>
<b>Mandats</b>	249	363	<b>254</b>
<b>Titres</b>	37	47	<b>33</b>

L'activité du Syndicat sur l'année 2013 se maintient par rapport aux années précédentes.

## 3.2. Indicateurs techniques

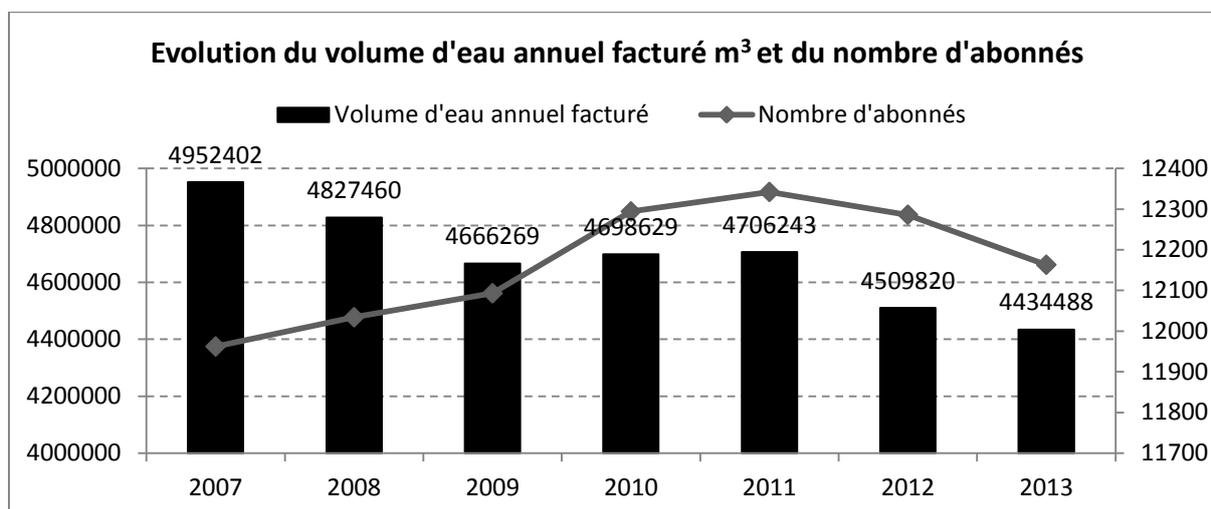
### A. Nombre d'abonnés

En 2013, le nombre d'abonnés est de 12 163 soit une baisse de 1 % (123 abonnés en moins).

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Volume d'eau annuel facturé	4 827 460	4 666 269	4 698 629	4 706 243	4 509 820	4 434 488
Nombre d'abonnés	12 034	12 093	12 294	12 342	12 286	12 163

### B. Volume d'eau annuel

En 2013, le volume d'eau facturé a été de 4 434 488 m<sup>3</sup> soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2012.



Conformément à la prévision du Délégué et du SIA, le volume d'eau de l'année 2013 a légèrement diminué.

Cette diminution confirme la tendance à la réduction des consommations d'eau par les abonnés. En effet, le volume a subi une diminution de près de 10 % sur 5 ans. Néanmoins, cette baisse est moitié moins forte que celle de l'année dernière (-4,2%).

### C. Volumes déversés au milieu naturel

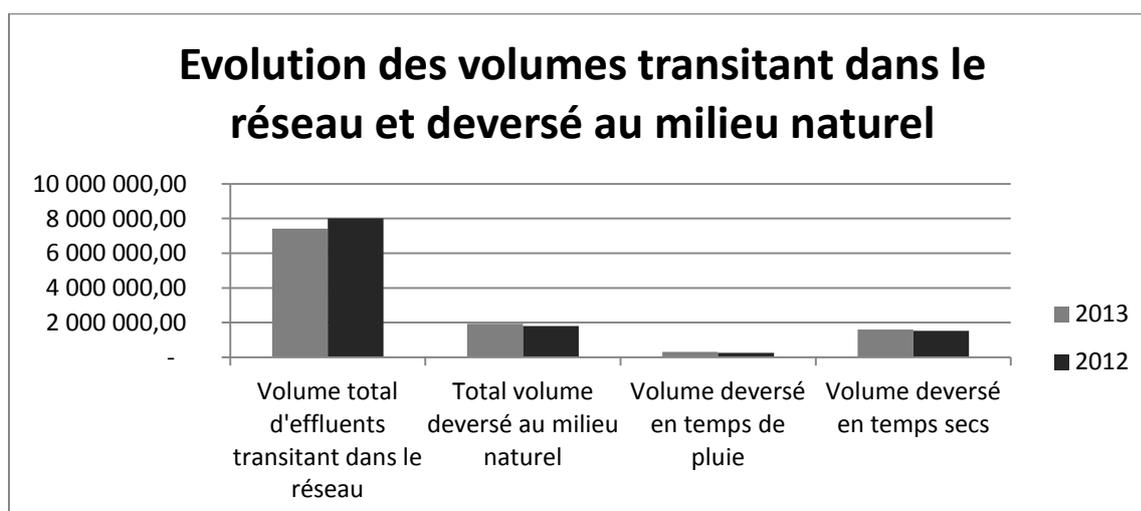
Malgré une pluviométrie moins forte qu'en 2012, les déversements en Seine ont augmenté de 7%. Bien qu'en 2013 le Délégué ait procédé à une optimisation des déversements sur le poste rive Gauche (calibrage dégrilleur), le problème de configuration sur le déversoir des Prairies n'a pas permis de diminuer ceux-ci.

En effet, parmi ces volumes déversés, la quasi-totalité (99,8%) provient du déversoir d'orage des Prairies suite au sinistre de 2012. Malgré la remise en service du déversoir d'orage dans la configuration ancienne, les déversements ont continué massivement. Il est apparu que l'ancienne grille sur la prise de temps sec n'était plus adaptée et que le colmatage était beaucoup plus important. Une nouvelle grille va être installée au début de l'année 2014 afin d'augmenter la surface de dégrillage et limiter les déversements de temps sec.

Les déversements au milieu naturel représentent une moyenne sur l'année 2013 de 27 920 équivalents-habitants par jour dont 86% en temps sec. Sur le territoire du SIA (107 806 habitants), cela correspond à 26% de pollution qui va directement en Seine.

Malgré l'augmentation des volumes déversés en Seine (+7%), il peut être observé une très légère diminution des pollutions rejetées en Seine. L'optimisation de la régulation de la vanne Normandie et du dégrilleur Fonderie (moins de colmatage donc moins de déversement direct) a permis de contenir cette pollution.

Les rejets de temps sec, cause principale de la pollution au milieu naturel, sont dûs au système d'assainissement unitaire sous-dimensionné. Les travaux d'investissement sur le réseau du SIA (actuellement suspendus dans l'attente du règlement du contentieux HYDRATEC – cf p.22) ont pour objectifs de réduire et de limiter les rejets de temps sec au milieu naturel et notamment au déversoir d'orage des Prairies, principal responsable de la pollution au milieu naturel.



### 3.3. Indicateurs financiers

#### A. Compte Administratif

L'exercice 2013 est marqué par les faits suivants :

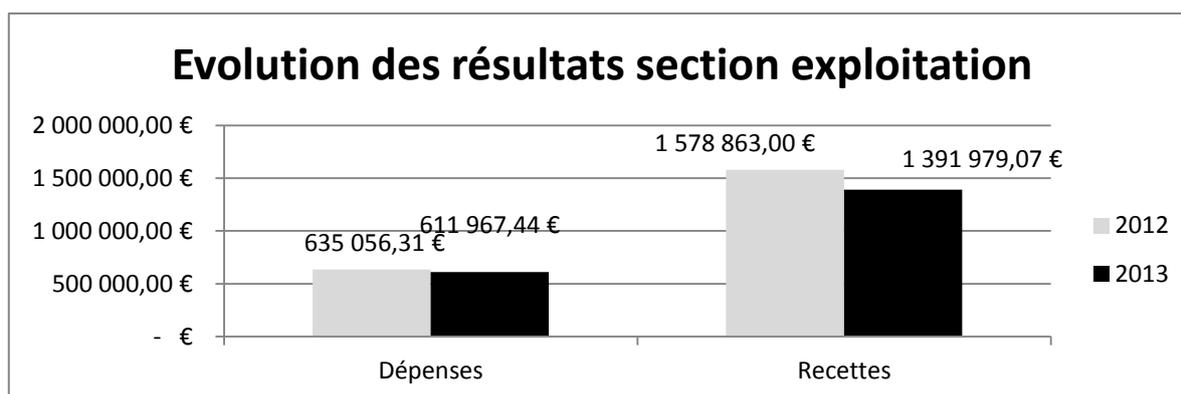
- Les programmes de travaux sur le réseau, principalement ceux du déversoir d'orages (DO) Prairies au Pecq et du bassin Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye, sont toujours suspendus en raison du contentieux qui oppose le syndicat à Hydratec. Le cabinet a mené une étude de temps de pluie qui s'est révélée défectueuse. La sécurisation du chantier DO Prairies a entraîné un surcoût de 113 612,09 €.
- La liquidation des marchés passés pour le renforcement du collecteur T200 de la rue Schnapper à Saint-Germain-en-Laye et le lissage de la buse Armco au Pecq, ces deux opérations ayant été achevées en 2012.
- Le lancement du programme de maintenance des réseaux par le choix du maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée.
- La baisse des dépenses d'exploitation de 3,5% par rapport à 2012.

#### **EXPLOITATION :**

	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux d'exécution
DEPENSES	1 379 776,25 €	611 967,44 €	44,35 %
RECETTES	1 379 776,25 €	976 093,82 €	100,88 %

soit un excédent cumulé de fonctionnement de 780 011,63 €.

Le faible taux de réalisation des dépenses en section d'exploitation provient de sommes non dépensées qui ont été mises en réserve pour le programme d'investissement du SIA actuellement suspendu.



Au niveau des recettes, celles-ci sont en légère baisse pour l'année 2013 par rapport à l'année 2012 du fait de la diminution du nombre de taxes perçues dans le cadre de la Participation au Raccordement à l'Égout.

**INVESTISSEMENT :**

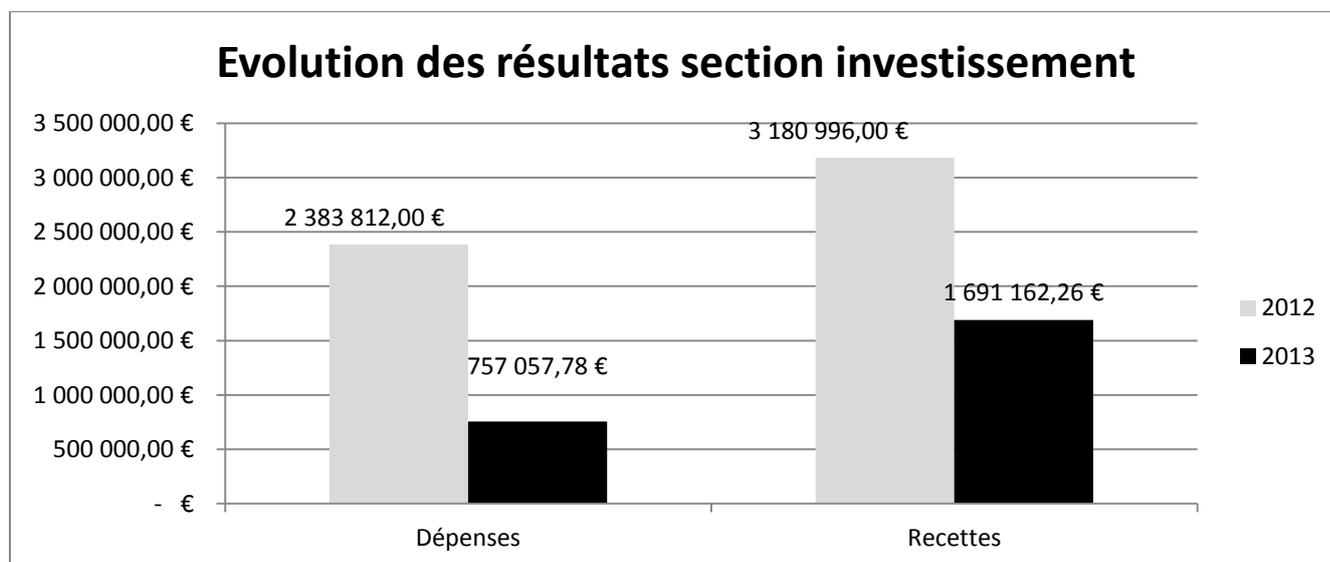
	PREVISIONS	REALISATIONS	%	RESTE A REALISER
DEPENSES	2 185 136,14 €	757 057,78 €	34,65 %	1 074 340,35 €
RECETTES	2 185 136,14 €	1 691 162,26 €	77,39 %	268 996,99 €

soit un excédent cumulé d'investissement de 934 104,48 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 074 340,35 € en dépenses et 268 996,99 € en recettes, soit un solde net de 805 343,36 €, et correspondent à des engagements reportés sur l'exercice 2014 :

- En dépenses, ce sont essentiellement, mais pas uniquement, les travaux du Bassin Saint-Léger (517 841,16 €), ainsi que la tranche ferme (219 319,80 €) et la tranche conditionnelle (246 096,00 €) du programme de travaux budgété en 2013.
- En recettes, ce sont des subventions notifiées à recevoir pour 165 577 € et la récupération de TVA auprès du fermier pour 103 419,99 €.

Ces écritures seront reprises dans le cadre du Budget Supplémentaire 2014. Compte tenu de la couverture des restes à réaliser, les taux d'exécution sont de 83,81% en dépenses et 89,71% en recettes, tandis que le résultat de la Section d'Investissement présente un excédent de 128 761,12 €.



En 2013, l'activité d'investissement du Syndicat ayant considérablement ralenti du fait de la suspension des projets et chantiers en cours, les dépenses et recettes ont diminué.

## B. Evolution du financement du Syndicat

Le montant de la redevance a été maintenu en 2013 à 0,10 €. La dernière augmentation date de 2011 (de 0,09 € à 0,10 €). Cette augmentation était indispensable pour assurer une capacité d'autofinancement suffisante au Syndicat compte tenu du commencement de la première phase des travaux. Ces travaux sont actuellement suspendus en raison des erreurs constatées dans l'étude de temps de pluie réalisée par Hydratec.

La réalisation d'un nouveau programme de travaux est envisagée pour 2015.

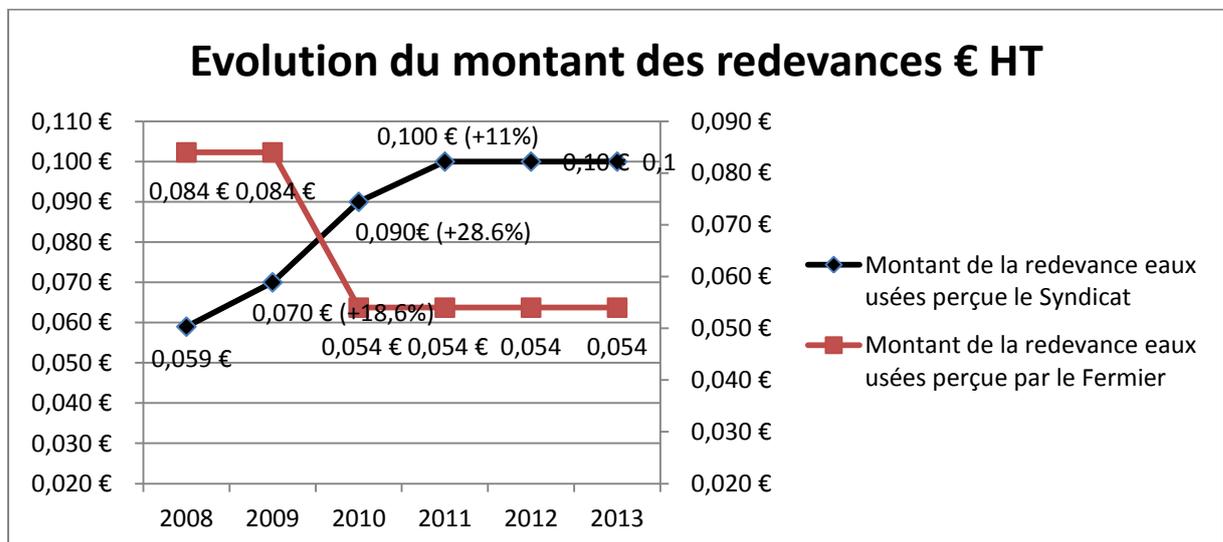
La cotisation des communes a été maintenue également au même montant global qu'en 2012. Néanmoins, du fait de l'annuité de la dette contractée les années précédentes y compris le nouvel emprunt réalisé en 2011, qui diminue légèrement par rapport à l'année précédente, le complément apporté par les communes est donc légèrement réajusté, passant de 3,145 € à 3,449 € pour conserver le même produit final.

Par ailleurs, le Syndicat reçoit également en recette le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif pour les nouveaux branchements sur le réseau du SIA. Pour l'année 2013, le montant total reçu par le Syndicat est de : 2 859,76 €.

## C. Evolution de la rémunération du Fermier

La rémunération du fermier est effectuée par deux systèmes :

- Au titre des eaux usées : une redevance prélevée directement sur la facture de l'utilisateur sur le volume consommé de 0,045 € HT / m<sup>3</sup> (valeur 2011)
- Au titre des eaux pluviales : une cotisation payée par le Syndicat de 55 000 € HT (valeur 2011)



A noter que la nette diminution de la rémunération du Fermier entre 2009 et 2010 est le résultat du nouveau contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux.

**D. Dette**

Le Syndicat a actuellement des emprunts auprès d'organismes financeurs (prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau) et auprès d'organismes de crédits bancaires.

L'encours du SIA est en baisse depuis plusieurs années ; les emprunts en cours arrivent à leur terme et la dernière programmation de travaux avait pu être financée par les excédents reportés sans faire appel à de nouveaux emprunts.

Le dernier emprunt a été réalisé en 2011 pour le financement des travaux du Contrat Eau 2009-2011 (Bassin Saint-Léger, collecteur Saint-Léger, collecteur Schnapper, étude de faisabilité du bassin de Feuillancourt, lissage buse ARMCO, réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies). Cet emprunt arrivera à son terme en 2031.

## 4. Faits marquants 2013

### 4.1. La vie propre du Syndicat

#### A. Suivi du contrat de délégation de service public

Les caractéristiques du contrat de délégation du service public d'assainissement sont les suivantes :

- Déléataire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- Echéance du contrat : 13/03/2018

En 2013, il est observé une diminution du volume consommé qui est en cohérence avec les observations sur les contrats du Déléataire dans la région. Il correspond à la tendance d'économie d'eau. Le nombre d'usagers a également diminué :

- **12 163 usagers en 2013** soit -1% par rapport à 2012 en faible diminution
- **4 434 488 m<sup>3</sup> en 2013** soit - 2 % par rapport à 2012 en diminution

#### **Prix du service :**

Le prix moyen du service d'assainissement sur les communes du Syndicat est de 1,48 euros TTC le m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>. Ce prix varie en fonction de la Commune de 1,26 € à 1,73 €.

Ce prix est un prix au 1er janvier 2013, qui inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Pour mémoire, le prix était de 1,46 euros TTC le m<sup>3</sup> en 2012.

La part du SIA sur ce prix est restée stable depuis 2011 à 0,10 €/m<sup>3</sup>; de même que la rémunération du Déléataire du contrat du SIA (autre que la révision).

Il y a eu une augmentation de + 2 % en moyenne liée à la TVA et aux autres services de l'assainissement (+4% part des autres syndicats, + 1 % du SIAAP).

#### **Satisfaction de l'utilisateur**

En 2012, il n'y a pas eu de plainte recensée par le Déléataire.

- ☞ Pour une complète information, voir la synthèse du Rapport Annuel du Déléataire 2013 en annexe.

## **B. Renouvellement de la certification du réseau du SIA ISO 14001 en management environnemental**

Dans cadre du contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux, le Syndicat a choisi de s'engager dans une démarche en vue d'une certification environnementale du système d'assainissement.

Le réseau du SIA a été certifié ISO 14001-2004 le 15 décembre 2011.

Depuis cette date, chaque année au mois de décembre, une revue de direction est organisée pour suivre et assurer la mise en œuvre opérationnelle du Système de Management Environnemental (SME), évaluer sa performance et l'améliorer.

Lors de la réunion de décembre 2013, le délégataire a informé le SIA du renouvellement de la certification ISO 14001 en octobre 2013.

Ce renouvellement conforte le Syndicat dans sa démarche d'amélioration continue « environnementale ».

Elle démontre également l'engagement et la volonté du SIA sur la maîtrise des questions environnementales dans son fonctionnement, et s'inscrit dans une perspective de développement durable. Le respect de la conformité des normes ISO 14001 engage le SIA à mettre en place des actions qualité afin de prendre en compte l'impact global de ses activités.

## 4.2. Points d'avancement des travaux d'investissement

### A. Programme Contrat Eau 2009-2011

Le programme de travaux faisant l'objet du Contrat Eau, signé avec le département des Yvelines, a pris du retard suite à la détection d'erreurs dans l'étude de temps de pluie. La société SAFEGE, choisie comme maître d'œuvre, a dû reprendre certaines études, devant l'imprécision ou les erreurs du rapport Hydratec qui servait de base à ces projets de travaux.

Ces reprises d'étude ont permis de réaliser des travaux sur les années 2011 et 2012 (renforcement Schnapper et lissage buse ARCMO) afin de répondre aux besoins de renforcement du réseau. En revanche les doutes nés de l'étude auront très certainement un impact sur le projet du bassin de Saint-Léger ou de Feuillancourt qui ne pourront être levés qu'avec la reprise complète de cette dernière.

#### **Marché de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre du Contrat Eau 2009-2011, la société SAFEGE s'est vue attribuer les contrats de Maîtrise d'œuvre complétés par des avenants et marchés complémentaires détaillés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Etat fin 2013	Avenant	Marché complémentaire ou étude associée
1	Bassin Saint-Léger	Suspendu	- Avenant de fixation définitive de la rémunération suite aux AVP	- Marché complémentaire pour l'étude sur le bassin de Fourqueux
2	Collecteur Saint-Léger	Annulé		- Annulation du marché relatif au lot n°2 collecteur rue Saint-Léger
3	Collecteur Schnapper	En cours	- Avenant de fixation définitive de la rémunération suite aux AVP	
4	Etude de faisabilité du bassin de Feuillancourt	Terminé	Sans objet	
6	Lissage buse ARMCO	En cours	- Avenant de fixation définitive de la rémunération suite aux AVP	- Etudes complémentaires au niveau de la buse ARMCO pour les aménagements sur l'exutoire en Seine
7	DO Prairies	En cours	- Avenant de fixation définitive de la rémunération suite aux AVP	- Marché complémentaire sur le D.O. Prairies pour les compléments de l'étude hydraulique du déversoir - Marché complémentaire pour les travaux de mise en sécurité

**Marché de travaux**

Travaux en cours et lancés en 2012 dans le cadre du Contrat Eau 2009-2011:

Libellé	Titulaire Montant	Objet	Etat à fin 2012	Perspectives 2013
Lot n°3 Réhabilitation du D.O. des Prairies	Chantiers Modernes 1 013 174 € HT	Démolition et une reconstruction des ouvrages avec amélioration de l'hydraulique et une diminution des rejets en Seine	Travaux démarrés en avril 2012 20 mai 2012 : orage et inondation du chantier et des propriétés avoisinantes → suspension du chantier	Doute sur les hypothèses de conception de l'ouvrage → suspension du chantier Travaux de mise en sécurité du chantier en janvier 2013.

Lancement des travaux suspendus : Bassin Saint-Léger : en attente des conclusions de l'expertise sur l'étude de temps de pluie.

**B. Aménagement de l'exutoire de la buse ARMCO**

Le SIA a réalisé, en 2011-2012, le lissage de la buse ARMCO, exutoire des rus de Buzot et de l'Etang, afin d'augmenter son débit. Suite à la saisine du dossier par la Police de l'Eau, le gestionnaire de l'exutoire Seine, les Voies Navigables de France (V.N.F.), ont été consultés. Des questions ont été posées concernant l'impact de ce rejet sur la navigation et les usages de plaisance ainsi que sur la morphologie du chenal de navigation (dépôt de sédiments et/ou érosion).

Durant l'année 2012, le bureau d'étude, le Cabinet Merlin, a réalisé une étude complète et sérieuse qui a conclu sur le faible impact du rejet et l'inutilité d'un déflecteur à la sortie de la buse. La création d'un tel ouvrage pourrait même aggraver la situation (augmentation des remous et donc remise en suspension des sédiments et dépôt dans le chenal de navigation).

Ces conclusions ont été présentées à VNF au début de l'année 2013. Il a été proposé et validé de ne pas réaliser d'aménagement physique mais de mettre en place une signalisation fluviale et d'établir une convention entre leur service et le SIA pour la surveillance et l'éventuel traitement curatif du chenal.

Cette modification du programme de travaux a conduit à une économie de près de 75% sur le coût de l'opération d'aménagement de l'exutoire.

**Les conventions VNF :**

Durant l'année 2013, le SIA a négocié les termes des conventions :

- une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial ;
- une convention de gestion du suivi de l'état d'envasement du chenal de navigation au droit du rejet en Seine du ru de Buzot.

Ces deux conventions, qui se complètent, sont conclues pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial prévoit notamment :

- la réalisation d'un état des lieux par le SIA et le représentant de VNF;
- l'entretien et la maintenance des ouvrages du SIA et du domaine public fluvial occupé par, et aux frais, du syndicat;
- le versement d'une redevance annuelle fixée par VNF à 746,25 euros.

La convention de gestion du suivi de l'état d'envasement du chenal de navigation au droit du rejet en Seine du ru de Buzot a pour objet de préciser les modalités administratives, financières et techniques des prestations à prendre en charge par le SIA en vue de la surveillance de l'état d'envasement du chenal de navigation (bathymétrie) et de son éventuel traitement curatif (dragage). La convention prévoit l'établissement avant le 31/12/2018 d'un état des lieux bathymétrique. Les résultats seront analysés conjointement par VNF et le syndicat afin d'identifier :

- les actions à mettre en œuvre à la suite de l'état des lieux ;
- les éventuelles évolutions pouvant être apportées sur les conditions de suivi.

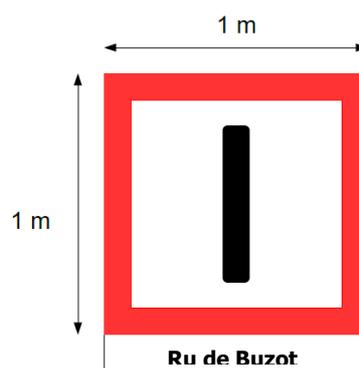
Deux situations seront alors possibles :

- les résultats de ces levés ne montrent pas la nécessité de réaliser de dragage : une nouvelle campagne de levés devra être programmée dans les 5 ans suivant cette date ;
- les résultats des levés montrent la nécessité de réaliser un dragage : des opérations devront être réalisées sur le secteur défini aux frais du SIA avec une nouvelle campagne de levés bathymétriques qui servira de base au nouvel état de référence.

### ***La signalisation :***

Les services des Voies Navigables de France ont prescrit l'implantation de deux panneaux dans chaque sens de circulation afin de prévenir du rejet en Seine du ru de Buzot.

Le panneau est de type normalisé :



Les panneaux ont été installés au début de l'année 2014.

A noter qu'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau reprenant tout les éléments des travaux de lissage et du rejet en Seine, une fois toutes les conventions signées, sera à réaliser en 2014.

### C. Programme de travaux 2013

Le Syndicat a souhaité procéder à une campagne de travaux de réhabilitation, renforcement et entretien de son réseau.

Tous ces travaux seront étudiés et réalisés en étroite collaboration avec le Délégué du réseau afin d'avoir des conditions d'exploitation future du réseau sécurisées.

- Mareil-Marly, route de l'Etang La Ville, création d'un regard profond sur le ru de l'Etang (D2000) et raccordement avaloir sur T150
- Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux, rue St-Léger, changement tampon chambre à sable, étanchéité chambre à sable et création de batardeau
- Le Pecq, parking Quick, changement tampon chambre à sable
- Le Pecq, allée de Normandie, création batardeaux amovibles pour sectionnement de la vanne
- Le Pecq, allée des Vignes, Création d'un regard sur galerie nord
- Port-Marly, chemin de halage, création d'un regard croisement rue du Val André
- Le Pecq/Port-Marly, chemin de halage, création d'un système de sectionnement pour la chambre de répartition Pyramides
- Marly-Le Roi, chemin de l'Abreuvoir, gainage du collecteur D300

En juin 2013, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société Structure et Réhabilitation. Les travaux seront réalisés en 2014.

### D. Subventions

Mise à part l'opération « programme de travaux 2013 » qui correspond à de la maintenance de réseau, toutes les opérations que le SIA a réalisées ou dont les travaux sont en cours ont été subventionnées.

Le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre du Contrat Eau 2009-2011, a subventionné les opérations et l'Agence de l'Eau a subventionné l'opération du déversoir d'orage des Prairies.

Les subventions se décomposent suivant le tableau ci-dessous :

	<b>Conseil Général 78</b>	<b>Agence de l'Eau Seine-Normandie</b>
Lot 3 : Renforcement du collecteur Schnapper Travaux : 1 482 291 € TTC	156 779 €	
Lot n°6 : Lissage de la buse ARMCO Travaux : 1 348 228 € TTC	174 375 €	
Lot 7 : Réhabilitation du déversoir d'orages des Prairies Travaux : 1 215 809 € TTC	159 570 €	Subvention : 457 370 € Avance sur 24 mois : 228 685 €

## **E. Conséquences financières**

Les travaux du précédent Contrat Eau avaient pu être financés par les excédents cumulés.

Pour réaliser le programme 2009-2011 décidé par le Syndicat, plusieurs décisions ont dû être prises pour l'année 2011 comme la légère augmentation de la redevance perçue auprès des usagers sur leur consommation (0,10 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0,09 €) et l'augmentation de la cotisation perçue auprès des communes membres et en fonction du nombre d'habitants (3,05 € au lieu de 1,05 €). En outre, un emprunt à été réalisé pour un montant de 1 800 000 €.

### **4.3. Le sinistre du DO Prairies et la problématique de l'étude de temps de pluie**

#### **A. Sinistre chantier déversoir d'orage des Prairies**

Les travaux de réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies ont débuté le 4 avril 2012. Les travaux prévus par l'entreprise sont des travaux de gros œuvre avec la mise en place d'un by-pass des eaux avec batardeau amont et une canalisation provisoire parallèle, la démolition des ouvrages existants, la construction des nouveaux ouvrages et enfin la remise en eaux. Le réseau du déversoir d'orage est un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) ce qui entraîne, lors des orages, une augmentation considérable du débit. Le 20 mai 2012, lors d'un violent orage, le chantier a été inondé ainsi que les propriétés avoisinantes.

Afin de déterminer les responsabilités de chacun dans ce sinistre, des réunions d'expertise amiable ont été menées avec les intervenants du chantier, maître d'œuvre SAFEGE, entreprise Chantiers Modernes et exploitant Lyonnaise des Eaux. L'expertise amiable du sinistre avec les experts des intervenants (SIA, entreprise de travaux, maître d'œuvre et fermier du réseau) a conduit à la rédaction d'un protocole de partage des frais (108 147 € environ) qui servira de base pour les recours des sinistrés. En début d'année 2013, ce protocole a été présenté pour signature aux parties pour être finalement signé par le SIA en milieu d'année 2014.

Suite à la décision de suspension définitive du chantier prise en septembre 2012, des travaux sur le chantier ont été réalisés en début d'année 2013, en concertation avec la Ville du Pecq et le riverain voisin du terrain, afin de mettre en sécurité la zone de travaux durant cette interruption. La situation est celle qui existait avant le début des travaux et aucun événement n'a eu lieu en 2013.

Lors de l'éventuelle reprise du chantier, la configuration du chantier et la violence des événements climatiques conduiront le SIA à prendre des mesures supplémentaires afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

## A. Etude de temps de pluie

### Pour mémoire :

*En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général acceptaient de financer cette étude.*

*C'est la société HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult qui a été retenue à l'issue d'un appel d'offres.*

*L'étude a duré 6 ans du fait de contraintes techniques et le rapport de phase 4 a été présenté aux élus des Syndicats le 20 novembre 2008. L'année 2009 a été consacrée à affiner les résultats de l'étude et les préconisations faites par Hydratec.*

**De 2010 à 2011,** le SIA a débuté les études pour la réalisation des aménagements préconisés par le Schéma directeur. Durant celles-ci, il a été détecté sur la branche Buzot de nombreuses erreurs :

- Le modèle hydraulique qui a été fourni au SIABS est incomplet ;
- Le modèle hydraulique présente des erreurs dans les caractéristiques techniques des ouvrages ;
- Les analyses ne sont pas complètes ;
- Les préconisations des aménagements ne sont pas exploitables ;
- Les objectifs ne sont pas atteints.

Le SIA a fait part à Hydratec et au SIABS de ses inquiétudes face aux résultats contestables de l'étude Hydratec et de son refus de payer la prestation du cabinet.

**En 2012,** la branche Nord du réseau ne semblait pas affectée par les erreurs. Continuant son programme d'investissement, au mois d'avril 2012, le SIA a lancé les travaux de réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies conformément aux données et préconisations de l'étude de temps de pluie.

Un incident s'est alors produit en mai 2012 (débordement des eaux au niveau de la zone de chantier et au-delà) impliquant l'arrêt du chantier et l'ajournement des travaux.

Lors de l'analyse des causes de l'incident, le SIARSGL a, encore une fois, constaté que l'étude du groupement HYDRATEC comportait des erreurs sur le dimensionnement des collecteurs en amont de l'ouvrage en travaux qui impactent le dimensionnement des ouvrages définitifs. Le SIA a donc conclu que l'ensemble de l'étude était certainement défailante.

Constatant les sommes engagées et les travaux restant à réaliser dans le cadre du programme de travaux issus de l'étude de pluie, le Syndicat a décidé, sur le conseil du Cabinet D'avocat CGCB, d'engager une action en justice contre le groupement HYDRATEC.

**En 2013**, le syndicat a donc formé un référé expertise devant le tribunal administratif de Versailles.

Le dépôt du référé expertise a été fait au début de l'année 2013. Un expert a été nommé par le Tribunal et a débuté sa mission en septembre 2013. Il y a eu, en 2013, deux réunions d'expertise auxquelles toutes les parties, groupement HYDRATEC, maître d'œuvre SAFEGE, Lyonnaise des Eaux, SIABS, SIARSGL ont pris part.

La fin du référé est fixée par le juge à septembre 2014.

## **5. Objectifs 2014**

### **5.1. Opérations d'amélioration du réseau syndical**

#### **Opérations en cours :**

- Operation bassin de Saint-Léger : suspension
- Opération réhabilitation DO Prairies : suspension

#### **Autres opérations :**

- Continuation et exécution des travaux du programme de travaux d'exploitation sur le réseau (remplacement trappes chambre à sable, création de regards sur réseau, gainage réseau)
- Suite à l'ITV du collecteur eaux usées passant sous la parcelle du restaurant Quick au Pecq, il a été détecté de nombreuses anomalies. Des travaux de réhabilitation seront donc à prévoir sur ce tronçon. Ils sont prévus pour l'été 2014.

<b>ANNEXE 1 : Liste des membres du Comité</b>
---

<b>Nom</b>	<b>Titre Elus</b>	<b>Titre Délégués</b>	<b>Ville</b>
Monsieur Bernard FERRU	Maire Adjoint	Délégué titulaire	CHAMBOURCY
Monsieur François ALZINA	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	CHAMBOURCY
Monsieur Julien BOCQUET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Monsieur Vivien DE TOLDI	Maire Adjoint	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Madame Anne PHILIPPE	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	FOURQUEUX
Monsieur Jean-Luc AGNES	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	FOURQUEUX
Madame Odile VERNET	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	FOURQUEUX
Monsieur Mark VENUS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	FOURQUEUX
Madame Laurence BERNARD	Maire	Déléguée titulaire	LE PECQ
Monsieur Bernard CLUZEAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PECQ
Monsieur Jean-Jacques LOSPIER		Délégué suppléant	LE PECQ
Madame Séverine GOUDIGUEN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	LE PECQ
Monsieur Philippe VERRIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Patrick GARY	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur François CORNEZ	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Dominique FORTIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PORT-MARLY
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean RYCHLICKI		Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean-Claude FRIEDERICH		Délégué suppléant	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean-Paul ROSTAGNI	Maire Adjoint	Délégué suppléant	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Pascal HERVIER	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Jean-Dominique MASSERON	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Bruno VOLLAIRE	Maire Adjoint	Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Monsieur Pierre-Jean DA CRUZ		Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Madame Guilaine KARECKI	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	MAREIL-MARLY
Monsieur Clive HOLE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	MAREIL-MARLY
Monsieur Marc PARMENTIER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Frank WIESEBRON	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Gérard DORIMINI	Maire Adjoint	Délégué titulaire	MARLY-LE-ROI
Madame Claudine JULIEN	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	MARLY-LE-ROI
Monsieur Bertrand VINCENT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Jean-Claude MERLE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Délégué titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Alain DERCHE		Délégué titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Pascale GENDRON	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Marie-Christine NICOT	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**ANNEXE 2 : Liste des membres du Bureau**

<b>Nom</b>	<b>Titre Elus</b>	<b>Titre Bureau</b>	<b>Ville</b>
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Laurence BERNARD	Maire Adjoint	Vice-Président	LE PECQ
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Vice-Président	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Philippe VERRIER	Maire Adjoint	Secrétaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Pascal HERVIER	Conseiller Municipal	Assesseur	LOUVECIENNES
Monsieur Clive HOLE	Conseiller Municipal	Assesseur	MAREIL-MARLY

## **ANNEXE 3 : Synthèse du rapport Annuel du délégataire 2013**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

\*\*\*\*\*

**Synthèse  
Rapport Annuel du Délégué**

**Lyonnaise des eaux**

**2013**

\*\*\*\*\*

**Juin 2014**

**Document établi par le SIARSGL**

# SOMMAIRE

<b><i>I. Le service durant l'année 2013</i></b>	<b>4</b>
<b>1. Les points forts de l'année 2013</b>	<b>4</b>
<b>2. Chiffres clés</b>	<b>4</b>
A. Contrat	4
B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement	5
<b>3. Indicateurs</b>	<b>6</b>
<b>4. Exploitation</b>	<b>6</b>
A. Patrimoine du SIA	6
B. Action sur les équipements et génie civil	9
C. Action sur le réseau	9
D. Points de mesures en 2013	10
<b>5. Bilans</b>	<b>11</b>
A. Bilan sur le fonctionnement du réseau	11
B. Bilan de l'auto-surveillance	12
<b>6. Qualité du service</b>	<b>14</b>
A. Interventions	14
B. Satisfaction de l'utilisateur	14
<b><i>II. Perspectives d'opérations pour 2013 et au-delà</i></b>	<b>15</b>
<b><i>III. Comptes du délégataire année 2013</i></b>	<b>17</b>
<b><i>IV. DOTATIONS AU TITRE DU CONTRAT DU DELEGATAIRE</i></b>	<b>19</b>
<b><i>V. Actualité de la réglementation</i></b>	<b>21</b>
<b><i>VI. Les actions connexes du Délégué</i></b>	<b>22</b>
<b>1. Le management qualité</b>	<b>22</b>
A. La démarche qualité	22
B. La démarche environnementale	22
<b>2. Des activités au cœur du développement durable</b>	<b>23</b>
<b>3. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public</b>	<b>23</b>

## **PREAMBULE**

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose quant à elle au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La Société Lyonnaise des Eaux France, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2013.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

## **I. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2013**

### **1. Les points forts de l'année 2013**

#### **➤ Renouvellement de la certification du réseau du SIA ISO 14001 en management environnemental**

Dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux, le Syndicat a choisi de s'engager dans une démarche en vue d'une certification environnementale du système d'assainissement.

Le réseau du SIA a été certifié ISO 14001-2004 le 15 décembre 2011.

Depuis cette date, chaque année au mois de décembre, une revue de direction est organisée pour suivre et assurer la mise en œuvre opérationnelle du Système de Management Environnemental (SME), évaluer sa performance et l'améliorer.

Lors de la réunion de décembre 2013, le délégataire a informé le SIA du renouvellement de la certification ISO 14001 en octobre 2013.

Ce renouvellement conforte le Syndicat dans sa démarche d'amélioration continue « environnementale ».

Elle démontre également l'engagement et la volonté du SIA sur la maîtrise des questions environnementales dans son fonctionnement, et s'inscrit dans une perspective de développement durable. Le respect de la conformité des normes ISO 14001 engage le SIA à mettre en place des actions qualité afin de prendre en compte l'impact global de ses activités.

### **2. Chiffres clés**

#### **A. Contrat**

Contrat de Délégation du service public d'assainissement :

- Délégataire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- Echéance du contrat : 13/03/2018

## B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Neuf communes desservies :

- Chambourcy – Versant Sud
- Fourqueux
- L'Etang-la-ville
- Louveciennes – Versant du Bas-Prunay
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq – Rive Gauche
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

Soit :

- **12 163 usagers en 2013** soit -1% par rapport à 2012 en faible diminution (-123 abonnés)
- **4 434 488 m<sup>3</sup> en 2013** soit - 1,70 % par rapport à 2012 en diminution (- 75 332 m<sup>3</sup>)

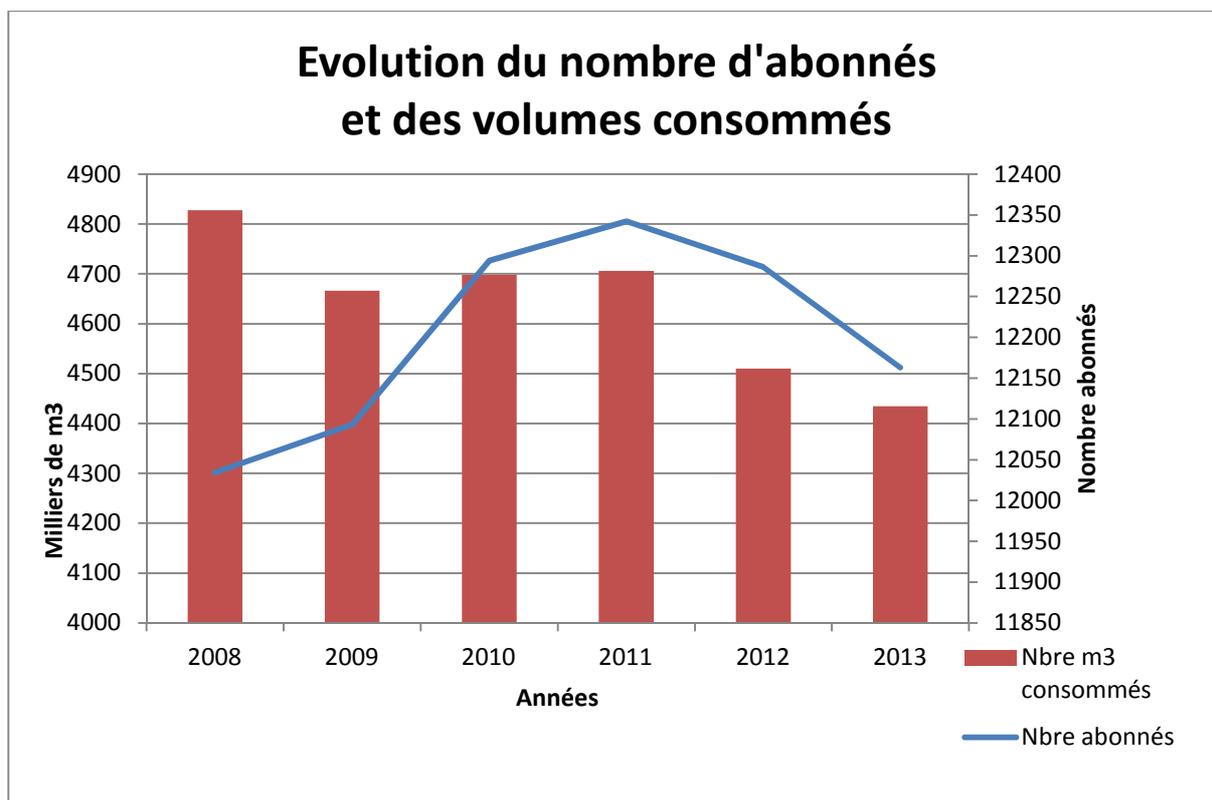


Figure 1 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés

La diminution du volume consommé est en cohérence avec les observations sur les contrats du Délégataire dans la région. Il correspond à la tendance d'économie d'eau.

La diminution du nombre d'abonnés, malgré une hausse de la population correspond à une actualisation de la base de données du gestionnaire eau potable.

### 3. Indicateurs

Indicateur	2010	2011	2012	2013
Nbre d'abonnements (usagers)	12 294	12 342	12 286	12 163
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 285	15 285	15 285	15 289
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 403	12 403	12 764	12 764
Prix TTC du service assainissement au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> d'eau potable consommés (€ TTC/m <sup>3</sup> ) cf page 14	1,32	1,37	1,46	1,48
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis)	0	0	0	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	70	70	70	70
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau)	1,2	1	1	1
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	110	100	100	120
Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1	0	0	0

Figure 2: Tableau des indicateurs 2013

Les indices 2013 sont restés stable à des niveaux acceptables pour une bonne gestion du réseau.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées a été réévalué du fait de la mise en place d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement

### 4. Exploitation

#### A. Patrimoine du SIA

⇒ Voir tableau en page suivante

	Type	Nom d'usage	Commune	Qté	Observations en 2013
Equipements / Génie civil	Pompage relevage	Poste Rive Gauche	Le Pecq	1	-14 % m <sup>3</sup> pompés / 2012
	Pompage relevage	Poste Fonderie	Le Pecq	1	- 6% m <sup>3</sup> pompés / 2012
	Pompage relevage	Poste RN13	Le Port-Marly	1	-3 % m <sup>3</sup> pompés / 2012
	Bassin	Bassin Saint-Léger	SGL	1	Fonction rétention hors service. Projet suspendu
	Accessoire	Vanne de Normandie	Le Pecq	1	Mise en place de l'asservissement de l'ouverture de la vanne au niveau amont pour limiter les déversements
	Accessoire	Chambres à sable	SIA	10	
	Accessoire	Déversoirs d'orage	SIA	16	
Auto-surveillance	Accessoire	Comptage des Raidillons	Le Pecq	1	
	Accessoire	Comptage des Prairies	Le Pecq	1	
	Accessoire	Comptage Vouet	Le Port-Marly	1	
	Réseau	Points de mesure permanents	SIA	9	
Réseau	Canalisation	Eaux usées (gravitaire)	SIA	12 403 ml	Linéaire remis à jour suite aux visites sur terrain bilan : + 4 ml / 2012
	Canalisation	Eaux pluviales (gravitaire)	SIA	11 177 ml	
	Canalisation	Unitaire (gravitaire)	SIA	15 289 ml	
	Canalisation	Refoulement	SIA	361	
	Ouvrants EP	Grilles et avaloirs	SIA	5	

Figure 3: Tableau synthétique du patrimoine

⇒ **Etat général : Satisfaisant**

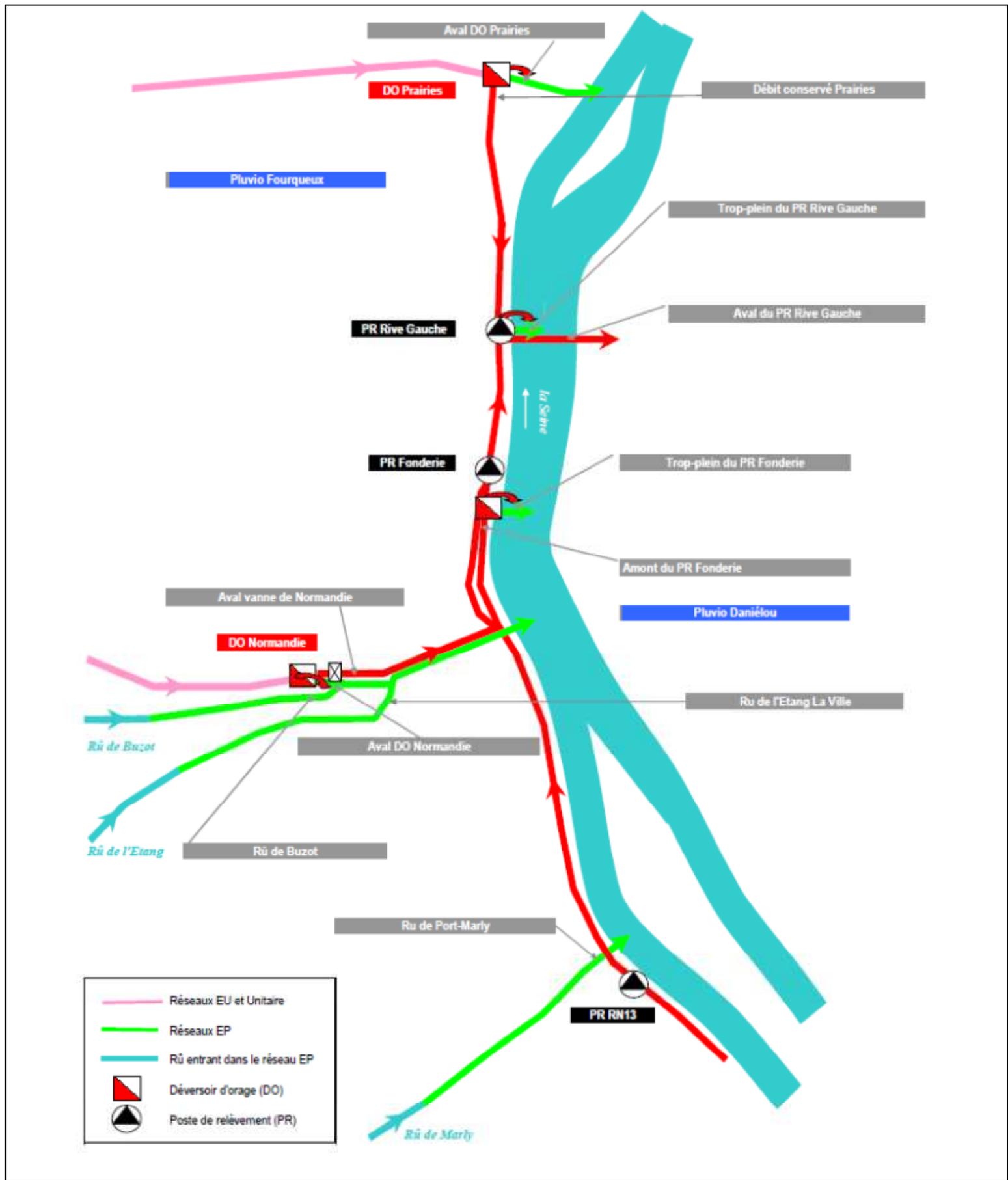


Figure 4 : Carte du patrimoine du SIA

## B. Action sur les équipements et génie civil

### Poste Rive Gauche :

- Renouvellement de la vanne d'aspiration et canalisation pompe 1
- Renouvellement des échelles d'accès
- Renouvellement de la pompe n°3
- Renouvellement du clapet anti-crue

### Poste Fonderie :

- Renouvellement des pièces d'usure du dégrilleur
- Renouvellement du capteur de mesure de la hauteur amont

### Auto-surveillance :

- Renouvellement des sondes de niveau du point de déversement Normandie et Fonderie
- Renouvellement de la sonde de surverse du débit ru de l'Etang-La-Ville

## C. Action sur le réseau

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Observations Obligations contractuelles DSP</b>
Curage préventif (ml)	2 465	2 449	1 588	<b>2 144</b>	<b>Contrat : 1 300 ml par an</b>
Inspection télévisée (ml)	1 250	890	849	<b>1 085</b>	<b>Contrat : 846 ml par an</b>
Inspection visuelle (ml)	0	0	456	<b>876</b>	<b>Contrat : 782 ml par an</b>
Pompage de chambre à sables	10 (dt 8 2fois)	10	10	<b>10</b>	<b>Dont 8 à deux reprises</b>
Tonnes de sables pompées sur postes et réseau (tonnes)	197,5	145,3	141,5	<b>189,2</b>	
Enquêtes de conformité du contrat	3	7	7	<b>2 conformes</b>	<b>Contrat : 10 enquêtes</b>
Réfection ou renouvellement de branchement (mètres linéaires)	nc	3	0	<b>0</b>	
Demandes de branchement	2	3	4	<b>3</b>	<b>10 maisons</b>

Figure 5: Tableau des actions sur le réseau 2013

## D. Points de mesures en 2013

- 9 points de mesures.

Grâce aux neuf points de mesures sur le réseau, le SIA dispose d'une auto-surveillance adaptée au réseau. Cela permettra, à partir de l'année 2013 d'avoir une connaissance complète des débits en aval du réseau selon les différentes branches.

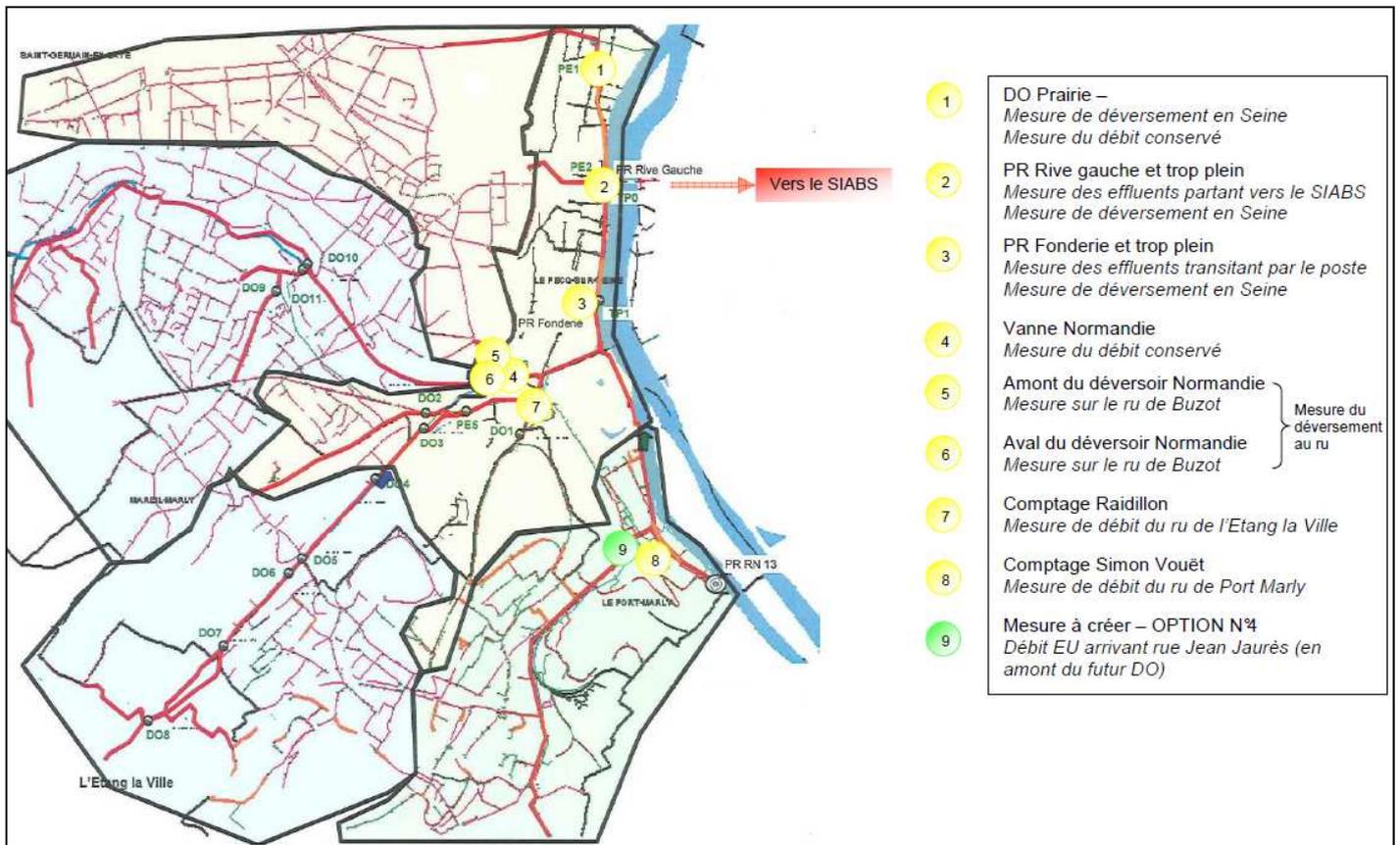


Figure 6: Carte de localisation des points d'auto-surveillance du réseau du SIA

## 5. Bilans

### A. Bilan sur le fonctionnement du réseau

Les principaux dysfonctionnements du réseau sont liés à des insuffisances de capacité (collecteur rue de Paris Port-Marly, réseau 300 Marly-Le Roi) et à des mauvaises configurations (DO Prairies).

Ceux-ci ont été étudiés dans le cadre de l'étude de temps de pluie du SIA et font partie du programme de travaux d'investissement pluriannuel du SIA.

Toutefois, les opérations découlant des conclusions de cette étude sont suspendue.

En effet, suite aux sinistres du chantier du déversoir d'orage des Prairies, il a été mis à jour de nouvelles erreurs qui font douter le SIA sur la fiabilité de l'étude.

Une action en contentieux a donc été lancée en 2013 contre le bureau d'étude qui a réalisé l'étude avec en première phase la réalisation d'une expertise.

Suivant les conclusions de l'expertise, le SIA décidera de la reprise du programme de travaux ou du lancement d'une nouvelle étude.

<b>Dysfonctionnements constatés</b>	<b>Action à mener</b>
Insuffisance capacitaire du collecteur Ø400 de la rue de Paris au Port Marly entraînant des mises en charge récurrentes par temps de pluie.	Suspendu
Insuffisance capacitaire du réseau Ø700 en amont du poste Fonderie entraînant des déversements en Seine réguliers lors des pointes temps sec.	Suspendu
Très mauvaise configuration de la chambre à sable des Prairies et de la prise de temps sec entraînant un colmatage systématique de cette dernière lors des événements pluvieux	⇒ Chantier démarré en avril 2012 et suspendu fin mai 2012
Insuffisance capacitaire de la galerie du ru de Buzot dans sa partie aval lors des événements pluvieux importants (orage du 25 mai 2007) entraînant des débordements sur chaussée	Suspendu
Absence de dispositif d'isolement en amont de la chambre de répartition des Pyramides.	Traitement du dysfonctionnement à traiter prévu pour 2012 → non réalisé Maitrise d'œuvre et travaux prévus pour 2013
Insuffisance capacitaire par temps de pluie du réseau Ø 300 de la RN 186 suite aux modifications des conditions de déversement des déversoirs d'orage de Marly le Roi (orages du 25 mai et 18 juin 2007).	Suspendu

Figure 7: Tableau des dysfonctionnements 2013

## B. Bilan de l'auto-surveillance

L'auto-surveillance sur le réseau du SIA est composée des points instrumentés suivants (voir carte § 4-D) :

- Déversoir d'orage de la vanne Normandie,
- Trop-plein du poste de pompage Fonderie,
- Trop-plein du poste de pompage Rive Gauche,
- Déversoir d'orage des Prairies,
- Réseau eaux usées rue Jean Jaurès,
- Ru de l'Etang-la-ville avant sa confluence avec le ru de Buzot,
- Ru de Buzot (point en amont et en aval du déversoir Normandie),
- Ru du Port-Marly,
- 2 pluviomètres (Fourqueux, Le Pecq).

Pluviométrie :           • Total : 532 mm (en 2012 599 mm)  
                               • Moyenne : 44 mm (en 2012 50 mm)

Nous relevons une baisse de la pluviométrie (environ 11%).

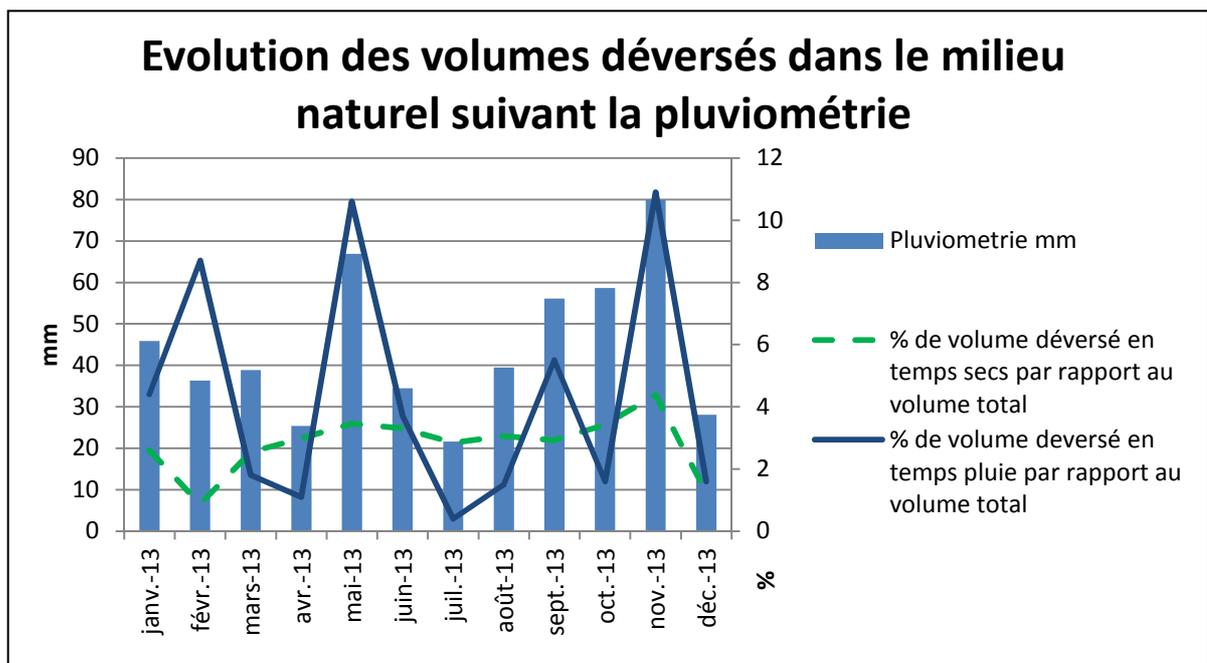


Figure 8: Evolution des volumes déversés dans le milieu naturel suivant la pluviométrie

*A noter que les données des sondes des déversoirs d'orage du poste Fonderies et de la vanne Normandie ne sont pas fiables.*

- *DO Normandie sont inexploitable en raison d'un problème d'acquisition des données. En cours de résolution pour 2014.*
- *DO Fonderies en raison de capteurs défectueux et de condition de maintenance.*

*Les comparaisons ci-dessous ont donc été fait sans prendre ne compte des deux déversoirs.*

En 2013, **le volume total** transitant dans le réseau en temps secs et de pluie était de :  
7 418 293 m<sup>3</sup> → **diminution de - 7%**

En 2013, le volume déversé en Seine s'élevait à :

- 1 925 262 m<sup>3</sup> d'effluents soit 26 % du volume total  
(en 2012, à périmètre égal 1 795 901 m<sup>3</sup> et 22%) → **augmentation de + 7%**

Les volumes déversés sont décomposés suivant les temps de pluie et temps sec :

- **en temps de sec** : 1 606 741 m<sup>3</sup> d'effluents soit 22 % du volume total  
(en 2012 1 533 196 m<sup>3</sup> et 19%) → **augmentation de + 5%**
- **en temps pluie** : 318 521 m<sup>3</sup> d'effluents soit 4 % du volume total  
(en 2012 262 705 m<sup>3</sup> et 3%) → **augmentation de + 21%**

Malgré une pluviométrie moins forte qu'en 2012, les déversements en Seine ont augmenté de 7%.

Malgré une optimisation des déversements sur le poste rive Gauche, le problème de configuration sur le déversoir des Prairies ne permet pas de diminuer ceux-ci.

En effet, parmi ces volumes déversés, la quasi-totalité (99,8%) provient du déversoir d'orage des Prairies suite au sinistre sur celui-ci. Malgré la remise en service du déversoir d'orage dans la configuration ancienne (avant le sinistre du chantier en mai 2012), les déversements ont continué massivement. Il est apparu que l'ancienne grille sur la prise de temps secs n'était plus adaptée et que le colmatage était beaucoup plus important. Une nouvelle grille va être installée au début de l'année 2014 afin d'augmenter la surface de dégrillage et limiter les déversements de temps secs

Les déversements représentent un déversement moyen sur l'année 2013 au milieu naturel de **27 920 équivalents-habitants par jour**:

- **en temps de sec** : 24 083 eq/hab (25 495 en 2012 corrigé)
- **en temps pluie** : 3 837 eq/hab (5 597 en 2012 corrigé)

La population desservie par le système d'assainissement du SIA est de 107 806 habitants. Le chiffre de 27 920 équivalents-habitants correspond donc à 26% de pollution qui va directement en Seine.

Malgré l'augmentation des volumes déversés en Seine (+7%), nous observons une très légère diminution des pollutions rejetées en Seine. L'optimisation de la régulation de la vanne Normandie et du dégrilleur Fonderie (moins de colmatage donc moins de déversement direct) a permis de contenir cette pollution qui reste très importante.

Les rejets de temps secs, cause principale de la pollution au milieu naturel sont la cause d'un système d'assainissement unitaire sous-dimensionné qui devrait permettre de contenir les effluents de temps secs à minima. Les travaux d'investissement sur le réseau du SIA (actuellement suspendu) ont pour objectif de réduire et limiter les rejets de temps secs au milieu naturel et notamment au déversoir d'orage des Prairies, principal responsable de la pollution au milieu naturel.

Malgré l'augmentation des volumes déversés en Seine, nous observons une très légère diminution des pollutions rejetées en Seine. L'optimisation de la régulation de la vanne Normandie et du dégrilleur Fonderie (moins de colmatage donc moins de déversement direct) a permis de contenir cette pollution qui reste très importante.

## 6. Qualité du service

### A. Interventions

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2013 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes
- Dépannage du dégrilleur
- Désobstruction de canalisation d'assainissement ou de branchements

En 2013, il a été réalisé deux enquêtes de conformité de branchements sur les dix enquêtes prévus au Contrat. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement sur les branchements nécessitant de réaliser des enquêtes supplémentaires. Celles-ci seront donc reportées sur l'année 2014.

Les deux enquêtes sont conformes.

Indépendamment de ces contrôles, il a été observé 3 incidents significatifs :

- 26 mars 2013 : obstruction d'un collecteur, quai Maurice Berteaux au Pecq sur Seine due, à de la graisse - Action LDE : désobstruction de la canalisation
- 09 avril 2013 : inondation du sous sol de la salle des filtres à sable des pyramides au Port-Marly, suite à une intervention sur les réseaux. L'accès à la chambre n'étant pas sécurisé, aucune intervention ne sera faite sur ces réseaux. La remise en sécurité aura lieu en 2014.
- 14 avril 2013 : débordement du réseau au droit du 53 rue de l'abreuvoir à Marly-le-Roi, suite à une obstruction du réseau due à des racines - Action LDE : désobstruction de la canalisation avec un coupe racine. Action SIA : gainage du collecteur prévu en 2014.

Le prix moyen du service d'assainissement sur les communes du Syndicat est de 1,48 euros TTC le m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>. Ce prix varie en fonction de la Commune de 1,26 € à 1,73 €.

Ce prix est un prix au 1er janvier 2013 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Pour mémoire, le prix était de 1,46 euros TTC le m<sup>3</sup> en 2012.

La part du SIA sur ce prix est restée stable depuis 2011 à 0,10 €/m<sup>3</sup> de même que la rémunération du Délégué du contrat du SIA (autre que la révision).

Il y a eu une augmentation de + 2 % en moyenne liée à la TVA et aux autres services de l'assainissement (+4% part des autres syndicats, + 1 % du SIAAP).

- ☞ Le tableau de détail du prix de l'assainissement sur les communes du Syndicat est présenté en annexe 1

### B. Satisfaction de l'utilisateur

En 2013, il n'y a pas eu de plainte recensée par le Délégué.

## II. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2013 ET AU-DELA

En 2014, les opérations suivantes sont prévues par le Délégataire:

- ⇒ Renouveler une pompe de relevage sur le poste Fonderie,
- ⇒ Renouveler le télétransmetteur du poste de refoulement de Fonderie,
- ⇒ Remplacer la vanne d'aspiration de la pompe 2 et celle de la pompe 4 du poste de refoulement de Rive gauche,
- ⇒ Améliorer la maîtrise des rejets au milieu récepteur dans le cadre de la démarche de certification ISO14001,
- ⇒ Remise en état des points d'autosurveillance de « Normandie » et « Jean Jaurès ».

Concernant les travaux à la charge du SIA, le suivi des opérations préconisées par les rapports annuels du délégataire est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Rapport	Opérations	Action du SIA en 2012
<b>EQUIPEMENTS ET GENIE CIVIL</b>		
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Réaliser des aménagements anti-chutes dans les fosses des postes Rive Gauche et Fonderie</li> <li>▫ Aménager un escalier pour accéder aux armoires électriques du bassin St Léger</li> </ul>	Travaux réalisés
	Réhabilitation et réalisation des aménagements sur le toit du poste Fonderie	A étudier par le SIA dans le cadre du programme d'investissement
<b>2012</b>	Réaliser l'asservissement de la vanne de Normandie à la mesure amont de surverse	Travaux réalisés
	Remettre en état le réseau sanitaire d'eau froide et chaude des postes Rive gauche et Fonderie (SIA)	Travaux commandés réalisés en 2014
	Aménager l'accès aux traverses de câbles Haute Tension EDF du poste Rive Gauche	Etude par le SIA en 2013=> reporté 2014

Figure 9: Tableau de suivi des opérations de maintenance sur le génie civil et les équipements

Rapport	Opérations	Action du SIA en 2012
<b>RESEAUX</b>		
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Réaliser des aménagements hydrauliques sur la branche du ru de Buzot permettant de stocker en amont une partie des débits de temps de pluie et améliorer les conditions d'écoulement à partir de la jonction avec le ru de l'Etang la Ville</li> <li>▫ Réaménagement du nœud hydraulique de la rue des Prairies avec aménagement d'un dégrilleur</li> <li>▫ Renouveler la clôture du terrain de la rue des Prairies</li> <li>▫ Modifier les conditions de fonctionnement du bassin Saint-Léger en intégrant son étanchéification</li> </ul>	<p>Conclusions de l'Etude de temps de pluie</p> <p>⇒ suspendu</p>
	Etudier la mise en place d'une vanne d'isolement sur le réseau Eaux Usées Ø600 en amont des Pyramides au Port-Marly et créer un dispositif de mise à sec de l'ouvrage de répartition des pyramides pour sécuriser son exploitation	<p>Maitrise d'œuvre « Programme de travaux 2013 » en cours</p> <p>Travaux prévu pour fin 2014</p>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Remplacer les trappes d'accès à la chambre à sable « Quick »</li> <li>▫ Remplacer les trappes d'accès de la chambre à sable St Léger et créer un système de by-pass par batardeau pour sécuriser les interventions</li> <li>▫ Créer un dispositif de mise à sec en amont de la vanne de Normandie afin de sécuriser l'intervention du personnel</li> </ul>	<p>Maitrise d'œuvre « Programme de travaux 2013 » en cours</p> <p>Travaux prévu pour fin 2014</p>
<b>2013</b>	Gainage du collecteur DN 300 rue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi	<p>Maitrise d'œuvre « Programme de travaux 2013 » en cours</p> <p>Travaux prévu pour fin 2014</p>
	Réhabilitation du collecteur de DN 400 situé sous RD913 au niveau de « Quick »	Maitrise d'œuvre et travaux en août 2014

Figure 10: Tableau de suivi des opérations de maintenance sur les réseaux

### III. COMPTES DU DELEGATAIRE ANNEE 2013

Les comptes du Délégué sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

<b>Compte annuel de résultat de l'exploitation 2013</b>			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'€uros	2012	2013	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>728,04</b>	<b>696,47</b>	<b>-4%</b>
Exploitation du service	277,75	285,09	
Collectivités et autres organismes publics	450,18	411,38	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,11	0,00	
<b>CHARGES</b>	<b>765,25</b>	<b>741,94</b>	<b>-3%</b>
Personnel	103,08	104,24	
Energie électrique	40,91	42,28	
Achats d'eau	0,00	0,00	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	2,99	3,13	
Sous-traitance, matières et fournitures	95,45	98,43	
Impôts locaux et taxes	0,60	0,70	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	25,48	34,67	
• télécommunication, postes et télégestion	4,57	3,51	
• engins et véhicules	9,19	11,50	
• informatique	7,25	14,23	
• assurance	0,65	0,83	
• locaux	0,36	0,42	
Frais de contrôle	0,00	0,00	
Ristournes et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	8,85	8,29	
Collectivités et autres organismes publics	450,18	411,38	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	33,55	34,46	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	0,00	1,52	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3,92	2,59	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,23	0,24	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-37,21</b>	<b>-45,47</b>	<b>-22%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-37,21</b>	<b>-45,47</b>	<b>-22%</b>

*Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006*

Figure 11 : Compte annuel de résultats 2013 du délégataire

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2013

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

### Détail des produits

en milliers d'euros	2012	2013	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>728,04</b>	<b>696,47</b>	<b>-4,3%</b>
Exploitation du service	277,75	285,09	2,6%
• Partie proportionnelle	216,94	217,25	
• Pluvial	60,81	64,47	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,00	3,36	
Collectivités et autres organismes publics	450,18	411,38	-8,6%
• Part Collectivité	450,18	411,38	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	0,11	0,00	-100,0%
• Facturation et recouvrement de la redevance	0,11	0,00	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Figure 12 : Détail des produits du compte annuel de résultats 2013 du délégataire

Les comptes du Délégataire sont déficitaires sur l'année 2013 principalement du fait d'une augmentation des charges de type électrique et informatiques et la sous-traitance.

en k€	Produits	Charges	Résultats
<b>2011</b>	738	751	<b>-14</b>
<b>2012</b>	728	765	<b>-37</b>
<b>2013</b>	696	742	<b>-45</b>

Figure 13 : Evolution de résultats depuis le début du contrat du délégataire

#### IV. DOTATIONS AU TITRE DU CONTRAT DU DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses d'investissement du Délégué en fin d'année 2013 est le suivant :

	<b>Mars 2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total</b>
Dotation €	25 600 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	<b>121 600 €</b>
Dotation € courant	25 600 €	32 419 €	33 545 €	34 460 €	<b>126 024 €</b>
Actualisation fonds		-30 €	-32 €	-14 €	<b>-76 €</b>
Dépenses effectives €	29 037 €	42 603 €	35 289 €	21 952 €	<b>128 881 €</b>
Solde de l'année	-3 437 €	-10 214 €	-1 776 €	12 494 €	<b>-2 932 €</b>
<b>Solde cumulé</b>	<b>-3 437 €</b>	<b>-13 651 €</b>	<b>-15 427 €</b>	<b>-2 932 €</b>	<b>-2 932 €</b>
Montant prévues dans le Contrat	17 115 €	47 036 €	27 757 €	27 758 €	<b>119 666 €</b>

Figure 14 : Détail des dépenses au titre de la dotation pour l'année 2013

Suivant les prévisions de travaux du Délégué pour l'année 2013, le suivi des dotations sur la durée du contrat est présenté page suivante.

	Mars 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	mars-18	Total	Moyenne
Dotation €	25 600 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €						121 600 €	30 400 €
Dotation € courant	25 600 €	32 419 €	33 545 €	34 460 €						126 024 €	
Actualisation fonds		-30 €	-32 €	-14 €							
Dépenses effectives €	29 037 €	42 603 €	35 289 €	21 952 €						128 881 €	
Solde de l'année	-3 437 €	-10 214 €	-1 776 €	12 494 €						<b>-2 933 €</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>-3 437 €</b>	<b>-13 651 €</b>	<b>-15 427 €</b>	<b>-2 932 €</b>						<b>-2 933 €</b>	
Montant prévues dans le Contrat	17 115 €	47 036 €	27 757 €	16 951 €	33 690 €	28 539 €	28 166 €	50 885 €	7 516 €	257 655 €	32 207 €

Figure 15 : Suivi des dépenses au titre de la dotation

## **V. ACTUALITE DE LA REGLEMENTATION**

Les nouvelles obligations de la reforme « construire sans détruire » n'ont pas eu d'impact en 2013 sur l'exploitation.

L'Exploitant, Lyonnaise des Eaux a enregistré les réseaux du SIA avant fin mars 2012 dans le Guichet Unique national créé à cet effet.

Pour les prochaines années, il reste à satisfaire à de nouvelles obligations générant des surcoûts et notamment d'exploitation (y compris lors des interventions d'astreinte), de cartographie des plans de réseaux, de délais de réponse aux déclarations de travaux et d'intention de commencer les travaux, de travaux (branchements, canalisations).

A noter que beaucoup de ces obligations sont déjà intégrées dans le Système d'Information Géographique qui a été développé avec la Lyonnaise des Eaux mais il y aura des compléments à apporter et à évaluer contractuellement.

## **VI. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE**

### **1. Le management qualité**

#### **A. La démarche qualité**

Pour atteindre ses ambitions, Lyonnaise des Eaux s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation des 12 engagements Développement Durable de Lyonnaise des Eaux, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement,
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes

#### **B. La démarche environnementale**

##### **⇒ UNE DEMARCHE PARTENARIALE**

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...

- Un outil de maîtrise des coûts,
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

## 2. Des activités au cœur du développement durable

Lyonnaise des Eaux s'engage auprès des collectivités desservies à gérer l'eau durablement :

- La préservation de la ressource en eau ;
- La contribution au développement des territoires ;
- Le dialogue avec tous les acteurs du territoire, qu'ils soient politiques, institutionnels, associatifs, médiatiques, économiques.

En 2012, Lyonnaise des Eaux a pris 12 nouveaux engagements, couvrant la période 2012 – 2016, qui prolongent la démarche initiée et garantissent la mise en œuvre du Contrat pour la santé de l'eau, que Lyonnaise des Eaux a présenté à l'ensemble de ses clients en 2012. Ces engagements ont fait l'objet d'une première évaluation annuelle fin 2012 par Vigeo selon trois grands thèmes :

- I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger
- II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité
- III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

La majorité des engagements sont d'ores et déjà positionnés au niveau 3 (dit « probant » de son échelle de notation qui en compte 4. Ce résultat rend compte de la pertinence de ces 8 engagements, de leur bon niveau de formalisation, mais aussi du bon niveau de leur déploiement dans les Entreprises régionales de Lyonnaise des Eaux.

L'ensemble des thématiques sociétales, sociales, environnementales et de gouvernance est couvert.

Lyonnaise des Eaux est à ce jour la seule entreprise française qui fasse réaliser de manière volontariste une évaluation de sa performance en matière de développement durable, et qui en publie l'intégralité des résultats dans un rapport disponible pour tous.

## 3. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public

En 2013, Lyonnaise des Eaux Ile de France Ouest-Val de Seine a sensibilisé plusieurs milliers de particuliers à la gestion durable de l'eau à travers cinq types d'actions :

1. L'accueil du public sur notre « Coulée verte », promenade dédiée au cycle de l'eau et à la biodiversité des bords de Seine.
2. Les visites de stations d'épuration constituent pour les écoles un excellent outil pédagogique pour appréhender les enjeux de la préservation de l'environnement et notamment les gestes respectueux du cadre de vie.
3. Les interventions dans les écoles à la demande des enseignants, pour exposer les grands principes du cycle de l'eau naturel et domestique.
4. Les manifestations et actions de communication conçues et mises en place spécifiquement dans le cadre de votre collectivité.



**ANNEXE 1 : PRIX MOYEN DES COMMUNES APPARTENANT AU SIA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

2014

COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES	CHAMBOURCY	L'ETANG-LA-VILLE	FOURQUEUX	MAREIL-MARLY	MARLY-LE-ROI	LE PECQ (RIVE GAUCHE)	PORT-MARLY	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Pour 120/m3	par m3
<b>Part du délégataire</b>										
. Consommation 120 m3	8,78 €	8,82 €	8,82 €	8,82 €	29,17 €	8,63 €	22,58 €	8,80 €	13,05 €	0,11 €
										0,00 €
<b>Part des Collectivités</b>										0,00 €
. Part communale	36,00 €	65,02 €	48,00 €	12,60 €	36,00 €	14,06 €	49,80 €	15,60 €	34,64 €	0,29 €
. Part syndicale	16,73 €	16,73 €	16,73 €	16,73 €	16,73 €	19,98 €	16,73 €	16,73 €	17,13 €	0,14 €
. SIAAP	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,48 €	63,42 €	0,53 €
<b>Organismes d'Etat</b>										
<b>Modernisation des réseaux de collecte</b>	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	0,30 €
<b>T.V.A.</b>	12,50 €	12,50 €	12,50 €	13,76 €	18,14 €	8,93 €	18,86 €	12,50 €	13,71 €	0,11 €
<b>Sous total TTC assainissement</b>	<i>173,49 €</i>	<i>202,55 €</i>	<i>185,53 €</i>	<i>151,39 €</i>	<i>199,52 €</i>	<i>150,60 €</i>	<i>207,45 €</i>	<i>153,10 €</i>	<i>177,95 €</i>	<i>1,48 €</i>
<b>Prix au m3 € TTC</b>	<b>1,45 €</b>	<b>1,69 €</b>	<b>1,55 €</b>	<b>1,26 €</b>	<b>1,66 €</b>	<b>1,26 €</b>	<b>1,73 €</b>	<b>1,28 €</b>	<b>1,48 €</b>	